



## Politique Forêts Hermès

---

## Introduction et contexte

«La nature nous inspire depuis 1837. La protection de la biodiversité est une nécessité absolue. Transmettre cette richesse aux générations futures nous oblige. C'est un combat du présent. ».

Axel Dumas, Gérant d'Hermès International

Hermès est une entreprise indépendante portée par un actionnariat familial. Sa stratégie s'appuie sur trois piliers : la création, l'artisanat et un réseau de distribution sélectif et équilibré. Depuis 1837, le groupe est resté fidèle à ses valeurs de liberté, d'exigence des savoir-faire artisanaux, d'authenticité et de croissance responsable. Son modèle d'affaires artisanal et intégré place la qualité et la durabilité au centre de ses priorités.

La stratégie du groupe en matière de durabilité, retranscrite dans son cadre de développement durable, donne une place importante à la nature. Les écosystèmes naturels, au cœur de l'inspiration d'Hermès, fournissent de nombreuses matières avec lesquelles nos objets sont confectionnés. Ils sont à l'origine de nos politiques et de nos engagements pour un monde durable. Le développement des activités d'Hermès, respectueux des environnements et des écosystèmes locaux, passe par la sauvegarde de la biodiversité. La maison ancre son action en lien avec la biodiversité dans les grands cadres internationaux et selon des référentiels exigeants, visant l'harmonie avec une nature appréciée, utilisée de manière raisonnable, conservée et restaurée.

### De l'importance de préserver les forêts

Les forêts sont des écosystèmes clés pour la survie de nombreuses espèces, elles abritent plus de 80 % de la biodiversité terrestre de la planète en leur fournissant de nombreux habitats<sup>1</sup>. Elles stockent du carbone, régulent la qualité de l'eau et de l'air, protègent les sols et réduisent l'érosion. Leur rôle dans l'atténuation du changement climatique mondial est crucial et leur capacité à stocker ce carbone sur le long terme dépend de leur préservation et de leur bonne santé.

Par ailleurs, les forêts représentent un milieu clé pour de nombreuses populations indigènes et communautés locales qui en dépendent pour leurs besoins alimentaires, énergétiques et médicinaux (1,5 milliards de personnes). La préservation des ressources forestières est indispensable pour garantir le bien-être de ces populations<sup>1</sup>.

Tous les écosystèmes forestiers du monde sont aujourd'hui menacés, notamment par le changement climatique et toutes les conséquences qui en découlent : sécheresses, incendies, accroissement des ravageurs et maladies, etc. Dans ce contexte, ces écosystèmes peinent à remplir leurs nombreux rôles. Ces phénomènes sont accentués par l'activité humaine : dégradation des forêts, déforestation ou encore conversion d'écosystème naturels au sens large pour un usage notamment agricole.

### Notre rôle à jouer pour renforcer la protection de ces écosystèmes

Hermès a pleinement conscience de son rôle dans la préservation des services écosystémiques. Hermès confectionne des produits (sacs en cuir issu de l'élevage bovin, meubles en bois de divers essences, parfums et autres produits de beauté confectionnés à partir d'huiles végétales et de leurs dérivés, etc.) qui trouvent leur origine, directement ou indirectement, dans les écosystèmes naturels. Depuis sa création, Hermès met tout en œuvre pour sélectionner rigoureusement les matières, dans le respect des réglementations et des meilleures pratiques, selon les fondamentaux suivants :

- La sélection de filières d'exception, privilégiant des sources locales, au plus près de ses manufactures (à titre indicatif, en 2024, l'intégration verticale est de 55% des objets fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs) ;
- Le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- La préservation de l'environnement et notamment le respect et la sauvegarde de la biodiversité ;
- Le bien-être animal.

La politique d'Hermès se fonde sur une démarche volontaire visant à respecter les meilleurs standards existants au

<sup>1</sup> United Nations: The Global Forest Goals Report 2021

regard des risques associés et à œuvrer pour faire évoluer ces standards, en intégrant toujours plus de considération quant au respect des Hommes<sup>2</sup> et du reste du vivant. Ses engagements se traduisent, au-delà de la démarche SBTN<sup>3</sup>, d'une part, par les politiques du Groupe, telles que la politique Achats Responsables Groupe, la politique Bien-Être animal, et d'autre part, par leurs déclinaisons opérationnelles en briefs RSE, briefs filières et code de bonne conduite à destination des fournisseurs<sup>4</sup>. Au sein de sa Politique Achats Responsables, Hermès vise, entre autres, à protéger la biodiversité et les écosystèmes impactés par les activités des fournisseurs du groupe.

Hermès s'engage sur le respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement. À cet effet, une politique et des actions concrètes sont menées de façon concertée, elles sont détaillées dans son plan de vigilance.

La stratégie développement durable d'Hermès est reconnue par les initiatives internationales *Act4Nature international* et *It's Now For Nature (Business for Nature)*. Hermès s'engage également au-delà de sa sphère d'influence avec son investissement dans les fonds Livelihoods et des actions menées dans le cadre de la Fondation d'Entreprise Hermès en faveur de la biodiversité<sup>5</sup>.

A travers cette politique Forêts, Hermès souhaite formaliser davantage son ambition de réduire son impact sur les écosystèmes naturels, notamment forestiers, et sur les populations qui en dépendent.

---

<sup>2</sup> La Déclaration universelle des droits de l'Homme ; la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ; les principes de l'Organisation internationale du travail des Nations Unies ; les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

<sup>3</sup> Science Based Targets for Nature(SBTN) est une démarche en 5 étapes qui permet aux entreprises de comprendre leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature, de fixer des objectifs scientifiques avec des échéances (étapes 1-3), d'élaborer des plans d'action robustes (étape 4), et de surveiller et divulguer leurs progrès (étape 5). Hermès s'est également engagé dans une trajectoire climat fondée sur la science et un objectif net-zéro 2050.

<sup>4</sup> L'ensemble de ces politiques sont disponibles sur le site <https://finance.hermes.com>

<sup>5</sup> <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/programme/biodiversite-ecosystemes>

# Principes et engagements de la Politique Forêts

---

## Périmètre d'application

La présente politique (ci-après la « Politique Forêts ») s'applique à l'ensemble du groupe Hermès et à tous les domaines d'achats ainsi qu'à l'ensemble de ses fournisseurs, portant sur les matières premières suivantes :

- Cuir issu de l'élevage bovin ;
- Produits bois (Bois massif, panneaux de bois, papier, carton, viscose et cellulose, pour produits Hermès, emballages, magasins et usines, logistique et textiles)
- Caoutchouc naturel ;
- Huile de Palme et ses dérivés ;
- Soja (Huile et dérivés).<sup>6</sup>

Ces matières premières ont été identifiées par Hermès comme les plus à risque en termes de déforestation et de conversion d'écosystèmes naturels.

Hermès s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin qu'à horizon 2026 les activités de sa chaîne de valeur respectent les réglementations en vigueur<sup>7</sup> dans les pays où ces activités ont lieu, ainsi que les engagements pris par la présente politique. La production, l'exploitation ou encore l'extraction des matières premières précédemment listées peuvent avoir un impact sur la dégradation de différents écosystèmes naturels. Hermès s'inscrit dans la lutte contre la destruction et l'altération des forêts, ainsi que dans la protection des écosystèmes naturels annexes potentiellement et directement affectés par ses activités. En effet, les forêts, telles que définies par la FAO<sup>8</sup>, ne sont pas les seuls écosystèmes d'importance à être menacés, certains fronts de déforestation se déplaçant vers d'autres milieux naturels. Cette politique vise également à protéger certains écosystèmes particuliers telles que les savanes, les tourbières, et les mangroves<sup>9</sup>.

Au-delà de ce périmètre, l'ensemble des matières premières utilisées par Hermès fait l'objet d'une diligence raisonnée visant à analyser, prévenir et à atténuer le cas échéant les risques sociaux et environnementaux associés à leur production.

---

<sup>6</sup> La part de soja indirect, constituée des tourteaux et protéines ayant servi à l'alimentation des animaux d'élevage (Achats externes) utilisés pour la production de cuir sera traitée dans un second temps. Il est important de noter que les cuirs bovins d'Hermès proviennent exclusivement d'animaux élevés en Europe et ont une ration alimentaire ne contenant qu'une faible part de soja importé.

<sup>7</sup> [RÈGLEMENT \(UE\) 2023/1115 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 2023 chapitre 2, 40](#)

<sup>8</sup> L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est l'agence spécialisée des Nations Unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim. La FAO définit une forêt comme « un couvert arboré recouvrant au moins 10 % d'une surface d'un demi-hectare (5 000 m<sup>2</sup>), l'arbre étant défini comme une plante pérenne d'une seule tige (ou plusieurs si elle est recépée) qui atteint au moins 5 m de hauteur à maturité »

<sup>9</sup> Hermès se base sur les [définitions de l'AFI](#) concernant les forêts et les écosystèmes naturels

## Les engagements d'Hermès

Hermès poursuit ses actions et la mise en place de mesures appropriées pour :

- 1) S'approvisionner à horizon 2026 auprès de chaînes d'approvisionnement sans déforestation et sans conversion à compter de la date de référence du 31/12/2020<sup>10</sup> pour les matières premières du périmètre d'application ;
- 2) Poursuivre ses engagements en faveur du respect des Droits Humains des acteurs présents dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement ;
- 3) Restaurer et remédier autant que possible aux préjudices avérés (environnementaux et sociaux) en lien direct avec la production de ses matières premières et/ou causés directement par ses activités.

Concrètement, Hermès met en place une politique dont l'ambition vise à ce que les matières premières qu'elle achète soient produites de façon responsable, en accord avec les engagements du groupe, son plan de vigilance et les réglementations en vigueur en matière de diligence raisonnée.

En détail, le groupe s'engage à :

- S'assurer que les législations encadrant la production de ces matières premières, ainsi que les lois applicables à la forêt et à l'utilisation des terres au niveau national et international sont respectées ;
- A mettre tout en œuvre pour ne pas s'approvisionner dans des zones déforestées, converties ou dégradées dans les pays de production, au sein de ses chaînes de valeur, notamment de zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) ainsi que Haut Stock de Carbone (HCS). Concrètement, cela signifie que les matières premières produites dans des zones où les écosystèmes naturels et les forêts ont été convertis après le 31/12/2020 sont considérées comme non conformes à l'engagement Hermès et ne peuvent entrer dans les chaînes d'approvisionnement du groupe ;
- Interdire l'acquisition et la commercialisation des espèces classées comme en danger et/ou en danger critique d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Liste Rouge UICN) ;
- Respecter les règles de la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'Extinction (CITES) ;
- Ne pas utiliser de produits chimiques illégaux ou interdits ;
- Ne pas utiliser de produits génétiquement modifiés dans sa production ;
- S'assurer que les droits, la santé & la sécurité des travailleurs, agriculteurs, et des petits exploitants soient respectés, préservés et garantis tout au long de ses chaînes de valeur, en suivant les dispositions de L'Organisation Internationale du Travail (OIT/ILO) et les principes directeurs de l'OCDE, notamment ceux visant à éradiquer le travail des enfants et le travail forcé, tel que défini dans notre Charte Ethique ;
- Reconnaître et respecter les droits des populations indigènes et communautés locales selon le CLIP (Le principe de Consentement Préalable Libre et Éclairé), consentement devant être obtenu avant chaque activité pouvant affecter les moyens de subsistance de ces populations.

A horizon 2030, au travers des analyses réalisées sur l'ensemble de ses filières, Hermès ambitionne de :

- 1) Élargir le périmètre de cette politique à d'autres matières premières ;
- 2) Explorer des opportunités d'investissement au-delà de ses chaînes d'approvisionnement pour accélérer les transitions sectorielles et financer des projets de conservation et de restauration à l'échelle des paysages et/ou des juridictions

---

<sup>10</sup> Pour un écosystème, un secteur et ou un standard de certification donné, une date de référence antérieure reconnue pourra être utilisée par Hermès

## La mise en œuvre des engagements

Hermès s'engage à travers la mise en place de plans d'actions à piloter et mesurer l'avancement de ses engagements et le degré de conformité à travers les 6 dimensions opérationnelles présentées ci-dessous. Chaque matière première fait l'objet d'un plan d'action détaillé au travers des briefs filières Hermès<sup>11</sup>.

### Assurer la traçabilité des filières d'Hermès

Hermès recense les acteurs jusqu'aux zones de production/exploitation/récolte de la matière et obtient une visibilité totale sur la chaîne à chaque étape de la transformation des différents produits (acteurs, localisation et responsabilité), afin d'assurer la conformité avec ses engagements.

### Poursuivre l'analyse des risques et des impacts

Dans le cadre de son plan de vigilance et de la présente politique Forêts, Hermès :

- Identifie, analyse et évalue régulièrement les risques environnementaux, sociaux (santé et sécurité) et éthiques (Droits Humains et anti-corruption) liés à la production/exploitation/récolte des matières premières couvertes par cette Politique Forêts. Les actions engagées et prérequis fournisseurs adoptés par Hermès seront adaptés au risque identifié via une méthode d'analyse robuste et un pilotage régulier.
- Met en œuvre des plans d'audits et de suivi auprès des fournisseurs pour évaluer plus précisément et/ou atténuer les risques et ou impacts avérés.

### Gérer durablement les filières

Pour s'assurer de la conformité avec ses engagements, Hermès :

- Communique auprès de ses fournisseurs sur les engagements du groupe (Brief RSE, Brief Filières, Politique Achats Responsables et Code de conduite fournisseurs) et analyse leurs performances.
- Renforce son système de diligence raisonnée et accompagne les fournisseurs dans l'atteinte des objectifs, à travers des actions de sensibilisation spécifiques, des plans d'actions et des partenariats long termes, etc. Tous nos fournisseurs directs et indirects concernés s'engagent à respecter ces engagements dès que possible et à garantir au plus tard à horizon 2026 un approvisionnement auprès de chaînes d'approvisionnement sans déforestation et sans conversion à compter de la date de référence du 31/12/2020<sup>12</sup>, pour les matières premières du périmètre d'application
- Demande à ses fournisseurs un approvisionnement 100 % certifié (FSC pour le bois, LWG pour le cuir, RSPO pour le palme, etc.). Le type de certification et de label dépend du niveau de risque associé et de la matière première concernée. Hermès peut également tolérer des alternatives à la certification en fonction de la matière première et du pays. Dans ce cas, des audits additionnels sont alors mis en place.
- Intègre des matériaux recyclés dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire (à titre d'exemple depuis plusieurs années, le carton utilisé pour la fabrication de nos boîtes orange ainsi que le papier utilisé pour la production du sac orange, contiennent respectivement 100% et 40% de fibres recyclées, en boucle fermée, ou sourcées dans un rayon de 250 km autour du transformateur).
- Mesure son empreinte au sol et son empreinte biodiversité (dans le cadre de l'initiative Act4Nature) afin de dimensionner ses stratégies d'approvisionnement et de contribuer autant que possible, via l'investissement

<sup>11</sup> <https://finance.hermes.com>

<sup>12</sup> Pour un écosystème, un secteur et ou un standard de certification donné, une date de référence antérieure reconnue pourra être utilisée par Hermès

dans des projets, à la préservation et à la restauration des écosystèmes en phase avec son impact terrain.

- Soutient des solutions innovantes et positives comme l'agriculture régénératrice, la sylviculture mélangée à couvert continu, l'agroforesterie et des projets d'innovations sociales.
- Forme et accompagne ses collaborateurs, dont notamment la communauté des acheteurs sur les enjeux autour des filières ainsi que les différentes solutions disponibles pour atteindre la conformité aux engagements du groupe.

Hermès a mis en œuvre un mécanisme de gestion des signalements – H Alert<sup>13</sup>–, ouvert à tous ses collaborateurs et à toutes ses parties prenantes. Ce dispositif permet de traiter les signalements concernant les chaînes d'approvisionnement. Hermès s'engage à protéger les lanceurs d'alerte conformément aux dispositions légales françaises et européennes (interdiction des mesures de représailles contre les lanceurs d'alerte de bonne foi et agissant dans le respect de la procédure d'alerte Hermès).

### Communiquer sur les résultats et ajuster les engagements

La politique Forêts fera l'objet de mises à jour pour prendre en compte l'évolution des réglementations et des ambitions du Groupe. Le Groupe communiquera de façon régulière sur ses actions et le respect de ses engagements tel que l'exigent certaines réglementations et dès que des évolutions s'imposeront. Hermès communiquera sur l'évolution des indicateurs de suivi développés dans le cadre de la mesure du respect de ses engagements.

### Assurer un dialogue constant avec nos parties prenantes

Au-delà des actions entreprises dans ses chaînes d'approvisionnements, Hermès est amené à participer à des coalitions et initiatives sectorielles (afin de promouvoir et accélérer le changement et une transition vers des modèles plus durables, mettre un terme à la déforestation, restaurer les écosystèmes naturels et faire respecter les droits de l'Homme). En effet Hermès participe, entre autres, aux groupes de travail de EpE, Afep-Medef, Global Compact France, UNFCCC, Textile Exchange et LWG. Depuis 2016, Hermès construit un partenariat technique avec le WWF France autour de démarches fondées sur la science et des enjeux sur la nature de nos chaînes d'approvisionnement.

De plus, Hermès entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes et a des échanges réguliers avec des acteurs de la société civile afin de mieux appréhender leurs attentes en matière de préservation des écosystèmes et du respect des droits des populations.

## Mesure et contrôle du respect des engagements

Afin de garantir la mise en œuvre et le contrôle de ses engagements, Hermès a mis en place une gouvernance dédiée. Le Directeur général en charge de la gouvernance et du développement des organisations et le Directeur général pôle amont et participations, membres du Comité exécutif du groupe Hermès, examinent une fois par an les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ambitions définies ci-dessus. La Direction de la Coordination des Achats Directs Groupe, la Direction du Développement Durable du Groupe ainsi que les responsables Développement Durable des métiers concernés assurent quant à eux la mise en œuvre pratique de la stratégie groupe et coordonnent la démarche.

Ce suivi de la conformité s'inscrit dans le dispositif global de contrôle interne du Groupe qui assure :

- la conformité aux lois et règlements ;

---

<sup>13</sup> <https://report.whistleb.com/fr/hermes-alerte>

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, à la sûreté et à la sécurité des biens et des personnes ;
- la fiabilité des informations financières et, d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Tout au long des relations commerciales, Hermès met en place des mesures de contrôle de ses fournisseurs, pouvant intégrer les mesures suivantes :

- des évaluations de la performance RSE menées via des questionnaires puis analysées par les acheteurs ou par des tiers indépendants ;
- des visites de contrôles et des audits menés par Direction de la Coordination des Achats Directs Groupe ou par des tiers indépendants ;
- des plans de progrès ciblés établis conjointement à l'issue de ces échanges, visites et/ou audits ;
- un accompagnement des Partenaires stratégiques vers une amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et éthiques, notamment dans l'objectif de la mise en place de labels et certifications. Ces différentes étapes et les indicateurs de performance associés sont suivis par les instances de gouvernance du groupe et communiqués dans le rapport de durabilité

Hermès continue de développer des outils destinés à suivre et vérifier le respect de ses engagements. Des indicateurs de suivi, transversaux et spécifiques aux filières qui rentrent dans le périmètre de cette politique, permettront de suivre dans le temps la conformité aux engagements Hermès, filière par filière.

# Définitions

---

## Achats externes

Terme utilisé par Hermès pour dissocier les achats internes réalisés directement par Hermès, des achats externes réalisés par ses fournisseurs et impactant directement la matière première achetée par Hermès (ex : le soja est considéré comme un achat externe) Source : HERMÈS

## CITES

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Source : CITES

## CLIP

Le « consentement libre, préalable et éclairé » (CLIP) est le principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement. Le consentement libre, préalable et éclairé, est une norme internationale clairement établie en matière de droits de la personne et un principe clé du droit international et de la jurisprudence concernant les peuples autochtones. Source : *Définition du Forest Stewardship Council, Défis et perspectives pour les peuples autochtones (FPP, juin 2007)*

## Communautés locales

Un groupe de personnes en interaction vivant dans un environnement et un lieu spécifique et partageant des préoccupations communes concernant les installations, les services et l'environnement locaux, et qui peut parfois s'écartier des définitions traditionnelles ou de celles de l'État. Ces communautés peuvent attacher une signification particulière à la terre et aux ressources naturelles en tant que sources de culture, de coutumes, d'histoire et d'identité, et/ou dépendre d'elles pour maintenir leurs moyens de subsistance, leur organisation sociale, leur culture, leurs traditions et leurs croyances. Les communautés locales peuvent être également ou coutumièrément connues ou désignées par divers termes, tels que "communautés traditionnelles". Comme les peuples autochtones, elles peuvent utiliser et gérer les ressources naturelles. Source : *Free, Prior and Informed Consent Guide for Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) Members*

## Conservation

La conservation du patrimoine naturel fait référence à la protection, à l'entretien, à la gestion et à la maintenance des écosystèmes, des habitats, des espèces sauvages et des populations, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur environnement naturel, afin de sauvegarder les conditions naturelles de leur permanence à long terme. Source : IUCN

## Conversion

Transformation d'un écosystème naturel en une autre utilisation des terres ou modification profonde de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces d'un écosystème naturel.

- La déforestation est une forme de conversion (conversion des forêts naturelles).
- La conversion comprend une dégradation grave ou l'introduction de pratiques de gestion qui entraînent un changement substantiel et durable de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces de l'écosystème.
- Toute modification des écosystèmes naturels répondant à cette définition est considérée comme une conversion, qu'elle soit légale ou non. Source : AFI

## Cut off date / Date de référence :

Date de référence à partir de laquelle la déforestation ou la conversion rend une zone ou une unité de production donnée non conforme aux engagements de non-déforestation ou de non-conversion, respectivement. Source : AFI

## Déforestation

Perte d'une forêt naturelle à la suite : i) d'une conversion pour un usage agricole ou à une autre utilisation de terres non forestières ; ii) d'une conversion à une plantation d'arbres ; ou iii) d'une dégradation sévère et durable. Source : AFI

Notes explicatives

1. Comprend la réduction permanente du couvert végétal en dessous du seuil minimal de 10 %.
2. Comprend les zones forestières converties en agriculture, pâturages, réservoirs d'eau, mines et zones urbaines.
3. Le terme exclut spécifiquement les zones où les arbres ont été enlevés à la suite d'une récolte ou d'une exploitation forestière, et où l'on s'attend à ce que la forêt se régénère naturellement ou à l'aide de mesures sylvicoles.
4. Le terme comprend également les zones où, par exemple, l'impact des perturbations, de la surexploitation ou de l'évolution des conditions environnementales affecte la forêt dans une mesure telle qu'elle ne peut plus se régénérer au point qu'elle ne peut maintenir un couvert supérieur au seuil de 10 %.

## Dégradation

Changements au sein d'un écosystème naturel qui affectent de manière significative et négative la composition, la structure et/ou la fonction des espèces et réduisent la capacité de l'écosystème à fournir des produits, à soutenir la biodiversité et/ou à fournir des services écosystémiques. Source : AFI

## Diligence raisonnée

Processus de gestion des risques mis en œuvre par une entreprise pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elle traite les risques et les impacts environnementaux et sociaux dans ses opérations, ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements. Source : AFI

## Fronts de déforestation

Régions qui présentent une concentration importante de « points chauds » de déforestation et où des surfaces importantes de forêts restantes sont menacées. Plus de 43 millions d'hectares ont été perdus sur ces fronts entre 2004 et 2017, soit une superficie à peu près équivalente à celle du Maroc. Source : WWF – Rapport Fronts de déforestation

## HCS

La méthodologie HCS (high carbon stock) identifie les zones forestières qui doivent être protégées en priorité eu égard à la grande quantité de carbone qu'elles stockent. Source : *Guide pratique pour l'approche HCS*

## HCV

La méthodologie HCV (high conservation value) identifie les forêts présentant un intérêt en termes de biodiversité et/ou d'importance économique et/ou culturelle. Source : *Guide générique pour l'identification des Hautes valeurs de conservation*

## Liste rouge UICN

La Liste rouge de l'IUCN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. Source : *Union Internationale pour la conservation de la Nature*

## Mécanisme de gestion des signalements /des alertes

Le terme est utilisé pour désigner le dispositif de signalement du groupe Hermès, par lequel des alertes des employés et des parties prenantes peuvent être signalés à la direction et notamment les situations susceptibles de constituer des violations des droits de l'homme liées aux entreprises peuvent être soulevées et des réparations peuvent être demandées.

## Restauration

Action de rétablir la structure, la productivité et la diversité des espèces présumées de la forêt initialement présentes sur un site. (Avec le temps, les processus et les fonctions écologiques de la forêt restaurée correspondront étroitement à ceux de la forêt d'origine). Source : *UNEP World Conservation Monitoring Center website*

## Services écosystémiques

Les services écosystémiques sont les avantages que les personnes tirent des écosystèmes. Ces services comprennent des services d'approvisionnement tels que la nourriture et l'eau, des services de régulation tels que la lutte contre les inondations et les maladies ; les services culturels tels que les avantages spirituels, récréatifs et culturels ; et les services de soutien, tels que le cycle des nutriments, qui maintiennent les conditions de la vie sur Terre. Source : *Millennium Ecosystem Assessment*

## Traçabilité

Capacité à suivre un produit ou ses composants tout au long des étapes de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, production, transformation, fabrication et distribution). Source : AFI